



HAL
open science

La parole dans les fabliaux. Typologie, fréquence et fonctions des entorses langagières

Valentine Eugène

► **To cite this version:**

Valentine Eugène. La parole dans les fabliaux. Typologie, fréquence et fonctions des entorses langagières. Fabula. Colloques en ligne, 2024, 10.58282/colloques.11647 . hal-04720881

HAL Id: hal-04720881

<https://hal.science/hal-04720881v1>

Submitted on 4 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La parole dans les fabliaux. Typologie, fréquence et fonctions des entorses langagières

Speech in fabliaux. Typology, frequency, and functions of linguistic twists

Valentine Eugène



Pour citer cet article

Valentine Eugène, « La parole dans les fabliaux. Typologie, fréquence et fonctions des entorses langagières », *Fabula / Les colloques*, « Les fabliaux en réseau », URL : <https://www.fabula.org/colloques/document11647.php>, article mis en ligne le 05 Février 2024, consulté le 04 Octobre 2024

La parole dans les fabliaux. Typologie, fréquence et fonctions des entorses langagières

Speech in fabliaux. Typology, frequency, and functions of linguistic twists

Valentine Eugène

La parole dans les fabliaux¹ n'a pas manqué d'attirer l'attention de la critique, ce dont témoigne la diversité des travaux produits sur le sujet. Certains d'entre eux sont consacrés à des actes de langage ou à phénomènes linguistiques spécifiques comme l'injure (Cobby, 2014), le mensonge (Gordon, 2010) ou les calembours (Corbellari, 2004). D'autres analysent avec finesse les mécanismes de la ruse langagière (Denoyelle, 1998), réfléchissent aux fonctions sociale et symbolique du langage (Bohler, 2006) ou aux problématiques de genre (Foehr-Janssens, 2006). Un tel engouement peut aisément s'expliquer. En 1998, Marie-Thérèse Lorcin observait déjà que « les personnages des fabliaux sont [...] d'incorrigibles bavards et la parole est sans conteste leur moyen préféré de communiquer » (Lorcin, 1998, p. 372). Or cette parole a pour particularité d'être truffée d'entorses langagières ou, pour le dire avec les mots de Carla Casagrande et Silvana Vecchio, de « péchés de la langue » (Casagrande et Vecchio, 1991).

Péchés de la langue est l'expression aujourd'hui consacrée pour désigner les écarts verbaux à propos desquels les théologiens et les moralistes ont abondamment écrit lorsque de récentes transformations sociales ont conduit de nouveaux interlocuteurs, comme les femmes ou les laïcs, à réclamer le droit de se faire entendre (fin XII^e-milieu du XIII^e siècles). Cette « parole nouvelle » (Le Goff et Schmitt, 1979, p. 261), interpersonnelle et horizontale se déploie en face de la parole verticale de l'Église qui, distinguant le bon du mauvais, combat avec acharnement les propos dérégés pouvant circuler dans les cours, les foires, les tribunaux, les écoles, les tavernes. Si, du côté clérical, la réprobation des fautes verbales s'avère vive et intense, il peut sembler étonnant que les fabliaux multiplient les entorses dans la parole qu'ils mettent en scène au discours direct. Cette dimension transgressive, dont les auteurs semblent avoir conscience, se voit

¹ Notre édition de référence est *Fabliaux du Moyen Âge*. Présentation, traduction inédite, notes, bibliographie, chronologie et index par Jean Dufournet, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1998.

encore accentuée par les fonctions que l'on réserve à ces fautes, ce que nous proposons de voir dans un second temps. À partir des définitions médiévales rencontrées dans les corpus théoriques et/ou normatifs, nous établirons en effet tout d'abord une typologie des péchés présents dans les dialogues et en déterminerons la fréquence.

I – Typologie et fréquence des péchés de la langue dans l'espace du dialogue

Les observations de Marie-Thérèse Lorcin, d'après qui « les paroles occupent 40 à 60% des vers dans la majorité des contes » (Lorcin, 1998, p. 372), se vérifient en partie dans les textes au programme. La parole « vive », de fait, ne se déploie qu'occasionnellement sur moins d'un quart du texte². Ailleurs, elle colonise près d'un tiers du texte³, voire sa moitié⁴ ou plus de sa moitié⁵. La silhouette des fabliaux se précise donc avec un partage peu ou prou égal entre narration et dialogue⁶. Cette silhouette peut encore s'affiner si l'on tient compte des modalités de la parole qui est mise en scène, et en particulier de ses modalités peccamineuses, qui restent prégnantes. Les déviances verbales se logent en effet généralement dans près d'un quart ou d'un tiers du discours direct⁷. Dans certains textes, elles accaparent même 50% de ce discours⁸, voire davantage⁹. À cela, il convient d'ajouter les occurrences figurant au discours indirect et au discours narrativisé, et que nous choisissons de comptabiliser dans notre relevé¹⁰ – la question étant à présent de savoir quels sont les péchés présents dans les textes au programme, et lesquels sont les plus courants.

Pas moins d'une douzaine de déviances linguistiques sont représentées dans les dialogues. Celles-ci s'avèrent particulièrement variées. Parce qu'ils entretiennent un lien lâche avec la vérité, le mensonge, le parjure, la vantardise, la flatterie et le mauvais conseil délimitent un espace de discours commun : on pourra les

² Dans *Le Prêtre et le Loup* et dans *Le Prêtre crucifié*. Voir le tableau no1.

³ Dans *Gombert et les deux clercs* ; *Le Prêtre teint* ; *Le Paysan de Bailleul* ; *Les Tresses* ; *Le Prêtre au lardier* ; *La Dame qui fit trois fois le tour de l'église* ; *Brunain, la vache du prêtre* ; *Estourmi* ; *Le Testament de l'âne*. Voir le tableau no1.

⁴ Dans *Haimet et Barat* ; *Le Moine sacristain* ; *Les Perdrix*. Voir le tableau no1.

⁵ Dans *Les Trois Aveugles de Compiègne*, *La Mal(l)e Honte*, *Boivin de Provins*, *Le Boucher d'Abbeville*. Voir le tableau no1.

⁶ N'ont été considérées ici que les occurrences rapportées au discours direct.

⁷ Dans *Brunain, la vache du prêtre*, *Le Boucher d'Abbeville*, *Les Perdrix*, *La Mal(l)e Honte*, *Estourmi*, *Les Tresses*, *Les Trois Aveugles* ; *Le Testament de l'âne*. Voir le tableau no1.

⁸ Dans *La Dame qui fit trois fois le tour de l'église*, *Gombert et les deux clercs* et *Le Prêtre au lardier*. Voir le tableau no1.

⁹ Dans *Le Prêtre crucifié*, *Boivin de Provins* et *Le Paysan de Bailleul*. Voir le tableau no1.

¹⁰ Voir le tableau no1.

regrouper ensemble sous la bannière des « fautes contre la vérité ». Proférées avec l'intention de nuire à l'allocataire ou au destinataire, l'injure, la malédiction, la menace, la calomnie et le juron blasphématoire constituent des comportements verbaux agressifs et violents délimitant un autre espace de discours. Un troisième horizon langagier, modulé par le (mauvais) rire, s'ouvre avec la moquerie et l'obscénité.

Certaines déviations sont toutefois plus prisées que d'autres¹¹. La flatterie (1 occ.¹²), la calomnie (2 occ.¹³), la moquerie (3 occ.), l'obscénité (3 occ.¹⁴), la vantardise (3 occ.¹⁵) et la menace (4 occ.¹⁶) se rencontrent rarement. Le mauvais conseil, que celui-ci soit involontaire (6 occ.) ou bien prononcé dans l'intention de tromper ou de nuire (4 occ.¹⁷), a davantage la faveur des personnages, tout comme le juron

¹¹ Manuel, le relevé que nous proposons pourrait comporter quelques oublis. Comme tout classement, il présente quelques limites, et certains choix pourraient être discutés : les occurrences figurant dans les tableaux annexes ne sont donc qu'indicatives. Pour prévenir tout schématisme ou risque d'aplatissement, il faudrait à présent analyser dans le détail chaque occurrence relevée. Je remercie à cet égard Stéphanie Le Briz-Orgeur qui m'a signalé que, dans *Le Paysan de Bailleul*, le vers 35, classé parmi les mensonges, pouvait à la fois relever de la catégorie « dire le faux avec l'intention de tromper » et de celle « dire le vrai avec l'intention de tromper ».

¹² Voir le tableau no8. Le nombre d'occurrences pourrait toutefois se voir gonflé si l'on choisit de tenir compte de certains « indicateurs de respect » (Denoyelle, 2010b, p. 191) qui, en étant mis au service d'une stratégie de la séduction, peuvent faire signe vers l'*adulatio*. En fonction des contextes, ces indicateurs peuvent aussi bien amorcer une tentative de persuasion (ainsi de « Beax sire » au vers 114 des *Tresses*) qu'initier une demande ou une requête (comme dans *Estourmi* aux vers 365 et 440 ou dans *Les Tresses* au vers 300). Ils précèdent alors un tour impératif ou amorcent une formule jussive. Dans ce contexte, le locuteur tente d'obtenir quelque chose de l'allocataire. Caractérisant positivement la relation entre les participants à l'échange et servant ainsi à établir entre eux des rapports établis sur le principe de solidarité (Goffman, 1974), ils appellent à la coopération (Grice, 1991). La flatterie existe alors, parfois très brièvement, dans le simple fait que celui qui parle signale à son interlocuteur une qualité (souvent la beauté ou la douceur) ou le statut de supériorité (sociale, morale, etc.) qu'il lui reconnaît (ou qu'il feint de lui reconnaître). En fonction du terme d'adresse retenu, il fait accéder le destinataire à l'identité (flatteuse) qu'il aura déterminée et l'inscrit automatiquement dans un rapport de place avantageux : le cas est manifeste dans le « Preudon » que Mabile sert à celui qu'elle traite pourtant hors-champ de « vilain » (voir *Boivin de Provins*, v. 125, v. 148, etc.). Dès lors qu'un personnage cherche directement ou indirectement à obtenir quelque chose d'un autre personnage, l'utilisation d'un terme d'adresse marquant (indirectement) un rapport de force déséquilibré (à l'avantage du second) devient monnaie courante.

¹³ Voir le tableau no8. Chez les théologiens et les moralistes, le mot latin *detractio* renvoie à un péché qui se produit sous deux formes : la calomnie et la médisance. La première, qui « a la spécialité des imputations fausses et mensongères » (Thouvenin, 1928, p. 488), ne se rencontre pas dans les dialogues mis en scène. Seule la seconde, qui « consiste à découvrir sans nécessité les fautes ou les défauts chez son prochain » (Thouvenin, 1928, p. 488), trouve place dans *Le Prêtre teint* (v. 208-210) et dans *Le Testament de l'âne* quand l'un des intimes de l'évêque, par malveillance et cupidité, dénonce le sacrilège « local » perpétré par un confrère (v. 77-79).

¹⁴ Selon la distinction opérée par Raoul Ardent qui, dans le *Speculum universale*, XIII, fo 164ra/b, a été le premier à expliciter le contenu des « laides paroles » constitutives du péché de *turpiloquium*, aucun personnage n'évoque de turpitude faite *contra naturam* (le « coït des Sodomites », « l'inceste » ou le « coït avec des animaux sauvages »). Le type de turpitudes osant sortir de la bouche des héros s'avère « *naturalis* » : celles-ci renvoient systématiquement au coït entre hommes et femmes (le verbe *foutre*, mot neutre signifiant « coïter, copuler », revient deux fois ; on trouve aussi deux évocations métaphoriques de l'acte sexuel avec *afforer son tonel* et *fourbir l'anel*), mais jamais aux « déjections », « menstrues », ou « autres chose de cette sorte » selon les mots du théologien (Casagrande et Vecchio, 1991, p. 282, n. 1). Voir le tableau no7.

¹⁵ Voir le tableau no8. Les personnages peuvent alors tirer vanité de quelque chose qu'ils ont accompli, d'une manière implicite (comme dans *Haimet et Barat*, aux vers 42-43) ou explicite (comme dans *Gombert et les deux clercs*) ou le clerc « recorde [ses] euvres et [ses] prouesses » en croyant avoir « bien fet », selon les mots utilisés par Laurent d'Orléans dans la *Somme le roi* pour énumérer les différentes manières de se rendre coupable du péché de *vantance* (*La "Somme le roi" par frère Laurent*, éd. Édith Brayer et Anne-Françoise Leurquin-Labie, 2008, p. 160).

¹⁶ Voir le tableau no8.

¹⁷ Voir le tableau no8.

blasphématoire (13 occ.¹⁸) qui, nommant les membres de Dieu (Peraldo, 2019, p. 90), enracine la divinité (ou les saints) dans la corruption du corps humain. Les fautes les plus courantes restent donc, par ordre croissant : la malédiction (22 occ.¹⁹), l'injure (44 occ.) – *pute* et non *fol* étant particulièrement prisée par les personnages²⁰, l'on en déduira que, dans notre corpus, ce n'est pas « la bêtise » qui est présentée comme « le pire des crimes » (Cobby, 2014, p. 122) –, le mensonge (65 occ. sur 330 vers²¹) et le parjure (plus de 75 occ. sur près de 180 vers²²), qui retiendront plus avant notre attention.

Jusque dans la seconde moitié du XIII^e siècle²³, le mensonge ne saurait se penser en dehors des cadres posés par Augustin, aux yeux de qui ce péché s'apparente à la signification fautive des paroles dans l'intention de tromper²⁴. Cette définition détermine donc le mensonge par deux relations complémentaires. La première se situe sur l'axe du vrai et du faux : le mensonge s'évalue alors comme une infraction à la vérité « logique », qui se manifeste par une inadéquation entre les mots et les choses. On parlera alors d'un discours « non véridique ». La seconde relation considère la posture du locuteur et suppose le recours à la notion d'intention (Vecchio, 1997, p. 119). Par *intention*, il convient d'entendre le sens éthique du terme qui relie un état cognitif et un état volitif dans l'accomplissement d'une action. Par *intention de tromper*, il faut donc comprendre que celui qui ment *visé* à détruire la vérité. Son acte de langage, non sincère, en bafouant la vérité « morale », produit un discours non « véracé ». Si l'on suit l'évêque d'Hippone, *l'intentio fallendi* est déterminante, puisque c'est elle qui permet de distinguer le mensonge de l'erreur,

¹⁸ Voir le tableau no5.

¹⁹ Voir le tableau no6. Il est fréquent de trouver des formules comportant un verbe à la forme passive utilisé au subjonctif (dans *La Mal(l)ie Honte*, v. 40-41 ; *Le Moine sacristain*, v. 438 ; *Le Boucher d'Abbeville*, v. 344, v. 445 et v. 518, etc.). *Maleir* (« maudire »), présente dans *Le Moine sacristain* (v. 210, v. 502 et v. 509) ou *Le Testament de l'âne* (v. 80), est concurrencée par la formule d'imprécation *dehé*, utilisée de manière isolée (dans *Estourmi*, v. 46 ; *Le Prêtre teint*, v. 168) ou modifiée par l'adjectif *mal* (dans *Boivin de Provins*, v. 46 ; *Le Boucher d'Abbeville*, v. 370). On rencontre enfin ici et là quelques formules génériques au futur (dans *Le Moine sacristain*, v. 210) ou qui comportent une clause conditionnelle (dans *Le Testament de l'âne*, v. 80-81 ; *Le Moine sacristain*, v. 216 ; *Boivin de Provins*, v.46-47 ; *Estourmi*, v. 379-380 ; *Les Trois Aveugles de Compiègne*, v. 31-32). Ces dernières ont souvent la valeur d'un engagement.

²⁰ Voir le tableau no4. A été compté comme une seule et même occurrence tout syntagme comprenant un appellatif négatif assorti d'un ou de plusieurs adjectifs péjoratifs (de type « Pute vieille ») qui double(nt) voire triple(nt) l'insulte (« Pute orde vieus »). La combinaison et/ou l'accumulation d'injures verbales au sein d'un même tour de parole participent à la construction d'un réseau lexical extrêmement dense, qu'on ne peut que démêler grossièrement pour en dégager seulement les grandes orientations sémantiques : la sexualité débauchée (20 occ.), les aspects négatifs de la vie corporelle (10 occ.), le mépris social (8 occ.), la trahison (5 occ.), la diablerie et la déviance religieuse (5 occ.) et les facultés mentales déficientes (4 occ.).

²¹ Voir le tableau no2.

²² Voir le tableau no3.

²³ Seule la redécouverte d'Aristote et la traduction de son *Ethique* (qui met en circulation une conception différente du mensonge) permettront par exemple à Albert le Grand et à Thomas d'Aquin de s'émanciper du modèle augustinien (Vecchio, 1997, p. 121 *sqq.*).

²⁴ Cette définition est la plus citée durant la période médiévale (Casagrande et Vecchio, 1991, p. 190).

qui renvoie au fait de dire une chose fausse en pensant qu'on dit le vrai. Dans le cas de l'erreur, le locuteur, donc, se trompe, mais ne trompe pas (Augustin, 1969, p. 58).

Dans la mesure où, à la suite d'Augustin, les théologiens et les moralistes perpétuent par ailleurs la distinction entre le mensonge et la simulation (Vincent-Cassy, 1979 ; Vecchio, 1997, p. 120 ; Vecchio, 2006), la spécificité verbale de ce péché constitue notre premier critère de sélection. Ont donc été comptabilisées comme des mensonges toutes les simulations assorties de paroles²⁵, et non les simulations silencieuses lors desquelles un personnage contrefait un mort²⁶, affecte un certain état émotionnel²⁷, feint de réaliser un geste²⁸, etc. Dans le relevé, est considérée comme une occurrence mensongère toute réplique où le protagoniste mêle énoncés vrais et énoncés controuvés dans l'intention de tromper (3,23% des occurrences rencontrées), dit le faux dans l'intention de tromper (87,10% des occurrences rencontrées) ou dit le vrai dans l'intention de tromper (9,68% des occurrences rencontrées) – dans ce cas précis, on peut faire cas des implicatures conversationnelles²⁹ volontairement erronées³⁰. Cette intention de tromper est d'ailleurs fréquemment textualisée en amont du tour de parole³¹, parfois en aval³². Présent dans tous les fabliaux ou presque³³, le mensonge caractérise avant tout *Boivin de Provins*, où l'on comptabilise plus de vingt occurrences colonisant cent-vingt-trois vers au moins. La simple erreur, en revanche, demeure ponctuelle. Celle-ci se rencontre uniquement dans *Les Trois Aveugles*³⁴. Les propos, qui sont énoncés par ceux que le clerc a trompés, peuvent toutefois être interprétés³⁵ comme des mensonges qui, dans les textes au programme, côtoient volontiers diverses formes de parjures.

²⁵ Voir *Le Prêtre au lardier*, v. 61-68 ; *Le Moine sacristain*, v. 773 ; *Boivin de Provins*, v. 132, v. 198-203 et v. 284-287, *Les Tresses*, v. 286-288, etc.

²⁶ Voir *Haimet et Barat*, où Travers se fait passer pour un pendu que les voleurs prennent pour le fantôme de leur père aux vers 408-413.

²⁷ Voir *Les Tresses* aux vers 60-63, où l'épouse qui « fait semblant de la venue /Son seigneur et que bel l'en soit, /Mais a autre chose pensoit /Li cuers qui molt estoit plains d'ire » (v. 60-63).

²⁸ Dans *Les Tresses*, l'épouse qui fait semblant de tenir fermement son amant pour qu'il ne s'échappe pas au vers 127.

²⁹ En langage ordinaire, l'implicature, telle que l'a théorisée Herbert Paul Grice, correspond à la suggestion et à l'insinuation. Distinctes des implicatures conventionnelles ou lexicales (qui ont pour support la langue, le lexique, c'est-à-dire des significations conventionnellement attachées aux mots), les implicatures conversationnelles ou discursives dépendent étroitement du contexte : elles résident dans ce qui peut être « pensé » à partir de ce qui est dit et de la situation commune où cela est dit (cette situation, de fait, n'est pas seulement celle du locuteur, mais bien celle des allocutaires). De telles implicatures sont à la base du procédé communicatif par sous-entendu. Pour permettre à l'allocutaire de sous-entendre *q* (que le locuteur, pour de multiples raisons, ne veut pas dire ouvertement), il suffit de tenir un propos *p* (Grice, 1991, p. 31).

³⁰ C'est le cas lorsque des propositions véridiques sont énoncées mais dont le sous-entendu signifié est faux.

³¹ Voir *Le Paysan de Bailleul*, v. 26-28 ; *Le Prêtre au lardier*, v. 69-70 ; *Les Perdrix*, v. 30-35 ; *Le Prêtre teint*, v. 244-252 et v. 304-305 ; *Estourmi*, v. 137 ; *Les Trois Aveugles*, v. 38-39 et v. 193-195.

³² Voir *Brunain, la vache du prêtre*, v. 32 ; *Le Prêtre teint*, v. 288-293 ; *Boivin de Provins*, v. 258-259.

³³ Seuls *Le Prêtre et Le Loup*, *Estula* et *La Mal(l)e Honte* ne contiennent pas de mensonge.

³⁴ Voir *Les Trois Aveugles*, v. 81-87, v. 140-141, v. 149-152, v. 183-185, v. 284, v. 288-289.

³⁵ C'est le cas de l'aubergiste au vers 88, où l'on trouve un marqueur de croyance.

Au Moyen Âge, pouvait être qualifié de parjure tout serment dépourvu de « vérité [*veritas*] », de « jugement [*judicium*] » et/ou de « justice [*justitia*] ». Aux yeux de Pierre Lombard, « Est [...] un parjure : soit dire une chose fausse en jurant avec l'intention de tromper, soit dire une chose fausse sans l'intention de tromper, soit dire une chose vraie en jurant avec l'intention de tromper [*Periurium ergo vel iurando loqui falsum cum intentione fallendi, vel iurando loqui falsum sine intentione fallendi, vel iurando loqui verum cum intentione fallendi*] » (Lombard, éd. Ad Claras Aquas, 1981, p. 220 ; trad. éd. Ozilou, 2014, p. 456). Trois cas de figures contreviennent donc à la condition de vérité, à savoir : la combinaison 'discours non véridique et locuteur non sincère' ; la combinaison 'discours véridique mais locuteur non sincère' ; enfin, la combinaison 'discours non véridique mais locuteur sincère'. La condition de vérité doit être aussi bien présente dans le « serment assertoire [*iuramentum assertorium*] », où le jureur prend Dieu à témoin de la vérité qu'il énonce, que dans le « serment promissoire [*iuramentum promissorium*] », qui a pour but de confirmer la sincérité d'une intention actuelle ayant en vue une chose future (lung, 1941)³⁶. Dans nos fabliaux, l'on jure souvent le faux avec³⁷ ou sans³⁸ l'intention de tromper³⁹. Il arrive toutefois que les personnages jurent le vrai avec l'intention de tromper : *Les Perdrix* (v. 94-95), *Boivin de Provins* (v. 160-161) et surtout *Les Tresses* (v. 302-305 et v. 349-351) en offrent des exemples intéressants.

Pour satisfaire à la condition de justice, la chose jurée, qui se veut honnête et autorisée par la loi de Dieu et des hommes, ne doit s'opposer ni à la foi ni à la charité (Lombard, éd. Ad Claras Aquas, 1981, p. 225 ; trad. Ozilou, 2014, p. 462) – ce que ne respectent manifestement pas une poignée de serments rencontrés dans nos textes. Leur énonciation peut être motivée par la volonté d'intimider quelqu'un⁴⁰ ou par le besoin d'exprimer un désir intense de vengeance⁴¹. Enfin, la condition de jugement fait défaut lorsque le locuteur a la présomption de jurer alors qu'il n'a pas très clairement saisi ce qui est vrai (Lombard, éd. Ad Claras Aquas, 1981, p. 220 ; trad. Ozilou, 2014, p. 455). Autrement formulé, tout serment fondé sur un état cognitif vacillant constitue un cas de parjure, de même qu'est interprété comme un parjure (par les théologiens et les moralistes du moins), le fait de jurer « spontanément [*sponte*] » et « sans nécessité [*sine necessitate*] » (Lombard, éd. Ad

³⁶ Cela implique que le jureur ne doit pas promettre quelque chose qu'il sait (au moment où il jure) qu'il ne réalisera pas, ce qui arrive pourtant deux fois dans nos contes.

³⁷ Voir *Le Prêtre au lardier*, v. 98-99 ; *Estula*, v. 56-57 et v. 58 ; *Les Perdrix*, v. 110-111 et v. 135-144 ; *Boivin de Provins*, v. 29 ; *Les Tresses*, v. 114-115.

³⁸ Voir *Estourmi*, v. 640-642 et *Estula*, v. 56 et v. 57-58

³⁹ Aux yeux des théologiens, l'intention de tromper permet d'établir des degrés de culpabilité (Lombard, éd. Ad Claras Aquas, 1981, p. 220 ; trad. Ozilou, 2014, p. 456).

⁴⁰ Voir *Le Boucher d'Abbeville*, v. 64-65 ou *Estourmi*, v. 188-190.

⁴¹ Voir *Le Prêtre teint*, v. 183-185, *Le Prêtre au lardier*, v. 124-126 ou *La Dame qui fit trois fois le tour de l'église*, v. 84-85.

Claras Aquas, 1981, p. 221 ; trad. Ozilou, 2014, p. 456). Or jurer est considéré comme nécessaire pour prouver l'innocence, confirmer une alliance de paix ou persuader les auditeurs de ce qui leur est utile (Lombard, éd. Ad Claras Aquas, 1981, p. 221 ; trad. Ozilou, 2014, p. 456). En dehors de ces trois contextes judiciaire, politique et rhétorique, les serments sont illicites. Dans les fabliaux, l'on comptabilise pourtant au moins cinquante-sept occurrences de cette sorte de serments illicites, réparties dans onze des textes au programme. Certains textes se démarquent même par le nombre d'items qu'ils concentrent. C'est le cas d'*Estormi* (10 occ.), du *Moine sacristain* (13 occ.) et, surtout, du *Boucher d'Abbeville* (19 occ.).

La présence des fautes les plus prisées par les personnages (à savoir : le mensonge, le parjure, l'injure et la malédiction) renvoie la même image d'une humanité querelleuse et menteuse que l'on retire des écrits d'un Jacques de Vitry (Longère, 1975, p. 301 sq. et p. 370) et tend donc à transformer nos textes en miroir de la réalité, telle que celle-ci, du moins, pouvait être médiatisée par les discours cléricaux : les premières fonctions qu'assumeraient les entorses langagières seraient donc mimétiques, expressives, figuratives et/ou critiques. Toutefois, l'audace des textes au programme ne se limite pas à truffer les dialogues d'écartés langagiers : les fabliaux confèrent à ceux-ci des rôles cruciaux sur le plan narratif.

II – Fonctions des entorses langagières

Une modalité de parjure particulièrement prisée par les personnages, à savoir celle du serment « léger [*« legier »*] » (*La "Somme le roi" par frère Laurent*, éd. Édith Brayer et Anne-Françoise Leurquin-Labie, 2008, p. 165) remplit très régulièrement une fonction mimétique. Dans les textes au programme, l'écrasante majorité des formules en *par* grâce auxquelles ces serments sont prononcés ne sont plus senties comme l'expression d'un engagement (Lagorgette, 2016) : souvent pourvues d'une force illocutoire réactive et, dans une moindre mesure, d'une « force illocutoire initiative » (Roulet, 1981), elles assument en effet globalement une fonction « interactive » (Aston, 1977) qui participe à la création de dialogue *en semblance* de réalité. Quand une logique de persuasion anime le locuteur, ces formules, fortes de leur valeur assertive, fonctionnent souvent comme des marqueurs de sincérité. En ce sens, elles équivalent à des attestations de véracité du discours utilisées pour orienter le jugement de l'allocutaire sur sa conduite ou son propos, pour gagner son assentiment⁴². En contexte optatif, elles expriment l'insistance du héros à obtenir quelque chose auprès de son interlocuteur. Elles permettent alors d'introduire une requête⁴³, un ordre⁴⁴ ou un reproche, c'est-à-dire une demande implicite de

⁴² Voir *Le Boucher d'Abbeville*, v. 46 et v. 217, *Le Moine Sacristain*, v. 268 et v. 639, *Les Tresses*, v. 304, etc.

changer d'attitude⁴⁵. Dans nos fabliaux, tous les serments « *legiers* », bien sûr, ne relèvent pas systématiquement d'une logique de persuasion. Le plus souvent en effet, *par Dieu* (ou ses équivalents) revêt la valeur d'une formule phatique (Lagorgette, 2016) dénotant l'effort engagé pour « construire le dialogue vers autrui » (Denoyelle, 2010b, p.185). Elle constitue alors un « signa[!] d'enchaînement » satisfaisant la « règle de continuité » entre les répliques et marque ainsi la « coopération » (André-Larochebouvy, 1984, p. 145) des partenaires langagiers. Cette continuité entre les répliques peut être logique et/ou simplement formelle⁴⁶ : ces serments se contentent souvent d'occuper « le canal de communication » (André-Larochebouvy, 1984, p.149) et visent simplement à signaler que l'on prend la parole⁴⁷. Dans cet emploi, ils permettent à l'occasion d'indiquer la prise de position du locuteur vis-à-vis de la parole qui précède en notifiant indirectement ses dispositions. Celles-ci peuvent être mimétiques⁴⁸ (placés avant ou après un adverbe d'assentiment comme « volontiers » ou « oui » : les serments « *legiers* » permettent alors d'exprimer le haut degré d'adhésion du personnage à la parole d'autrui) ou agoniques. Dans ce cas-là, la formule utilisée se trouve mise au service d'une stratégie de distanciation⁴⁹ (André-Larochebouvy, 1984, p. 151). Les exemples abondent, en particulier dans *Le Boucher d'Abbeville*⁵⁰. Au même titre que les malédictions, les injures ou les jurons blasphématoires, les serments « *legiers* » permettent enfin d'accomplir parfois simultanément des actes de langage expressifs : ils œuvrent alors à la traduction d'une émotion positive ou négative, comme la surprise⁵¹, la colère et/ou l'indignation⁵² ou la peur⁵³. Utilisés

⁴³ Voir *Le Boucher d'Abbeville*, v. 459, *Le Moine Sacristain*, v. 323, etc.

⁴⁴ Voir *Le Moine sacristain*, v. 486, etc.

⁴⁵ Voir *Le Boucher d'Abbeville*, v. 386 et v. 446.

⁴⁶ Une conversation, nous rappelle en effet Danielle André-Larochebouvy, est « une mosaïque de textes produits par des locuteurs différents » (André-Larochebouvy, 1984, p. 145). Dès lors, son unité aussi bien que sa cohérence risqueraient d'être menacées si chacun se contentait de placer sa réponse en négligeant de préserver quelque continuité avec le dit qui précède. Or cette continuité ne se révèle pas uniquement par l'enchaînement logique des contenus discursifs, mais aussi par des indices formels, au nombre desquels figurent nos formules en *par*.

⁴⁷ Voir *Estourmi*, v. 444 et v. 452 ; *Le Boucher d'Abbeville*, v. 148 ; *Le Moine sacristain*, v. 572 ; etc.

⁴⁸ Voir *Le Moine sacristain*, v. 584, v. 651 ou v. 714 ; *Le Boucher d'Abbeville*, v. 56, v. 552, v. 540 ; *Les Trois Aveugles*, v. 203 et v. 252 ; *La Mal(l)e Honte*, v. 35 ; etc.

⁴⁹ Comme le rappelle en effet Danielle André-Larochebouvy, « Les règles stratégiques [d'une conversation] peuvent être appliquées par les participants selon leurs dispositions psychologiques et les relations qu'ils entretiennent en privilégiant soit l'aspect agonale, soit l'aspect mimétique de l'échange. [...] Il faut insister sur le fait que jeu agonale ne veut pas dire mauvaise humeur ; il est affrontement, compétition, rapport de force certes, mais il s'accommode tout à fait du rire et de la plaisanterie. » (André-Larochebouvy, 1984, p. 149).

⁵⁰ Voir *Le Boucher d'Abbeville*, v. 90, v. 212, v. 267, v. 344, v. 463. Pour d'autres exemples, voir *Le Moine sacristain*, v. 627, v. 716 ; *Les Tresses*, v. 292-293 ; *Les Trois Aveugles*, v. 307 ; *La Mal(l)e Honte*, v. 45. Je remercie Corinne Pierreville d'avoir attiré mon attention sur le fait que, dans *Le Boucher d'Abbeville*, les formules en *par* participent simultanément à la construction d'un idiolecte mis au service de la ruse : pour aider à se faire accepter de son hôte, le boucher, véritable « *tartuffe* » avant l'heure, multiplie les serments (bien que « *legiers* »), signifiant ainsi indirectement à son interlocuteur, un homme de Dieu, qu'il partage son monde de référence, pour mieux l'abuser.

⁵¹ Voir *Le Moine Sacristain*, v. 450 et v. 556 ; *Estourmi*, v. 386 ; etc.

ainsi, ils participent à la textualisation d'une subjectivité donnée et renforcent l'illusion d'une vérité (ou pseudo-vérité) psychologique⁵⁴ tout en donnant l'impression de saisir sur le vif un échange de la langue du « quotidien ».

Mimant des énoncés prétendument spontanés, certains péchés constituent donc bien des artefacts littéraires ménageant des « effets » d'oralisation⁵⁵ qui permettent d'évoquer « une représentation socio-discursive partagée » capable d'emporter l'« adhésion du lecteur » (Rosier, 1999, p. 30). Ces fautes opèrent comme de véritables *realia* linguistiques voire sociolinguistiques : leur fonction n'est dès lors plus seulement mimétique, mais également figurative – pensons aux jurons blasphématoires qui, dans *Estormi*, ponctuent les répliques du neveu que l'on présente comme un joueur invétéré. Or les textes cléricaux associent fréquemment les joueurs à ce péché (Henry, 1965 et 1981). Une telle fonction prend aussitôt une consonance critique, qui peut être parfois très marquée. Le cas est patent dans *Les Perdrix*, qui n'identifie pas seulement les êtres féminins au péché de gourmandise, mais aussi au mensonge – notre texte est en effet sarcastiquement présenté comme la démonstration en acte d'une vérité misogyne : « Fame est fete por decevoir, / Mençonge fet devenir voir / Et voir fet devenir mençonge » (v. 151-153). Par jeu ou sérieusement, plusieurs fabliaux exploitent ou réfléchissent ainsi des clichés cléricaux qui associent certaines fautes langagières à des catégories sociales, professionnelles ou de genre. La fonction la plus notable que remplissent les entorses verbales se situe toutefois sur le plan narratif.

S'il convient de distinguer récit et discours, il n'est pas nécessaire en revanche de démarquer action et parole. Je m'intéresserai même ici aux paroles qui sont action⁵⁶, et plus spécifiquement aux paroles peccamineuses qui sont douées d'opérativité. Celles-ci jouent un rôle-clé dans cette « succession d'états et de transformations » (Adam, 1994, p. 61) constitutive de la narrativité : ce faisant, occupent une place de choix dans la syntaxe du récit. Propositions-clés de certains dialogues « catalyseurs⁵⁷ », plusieurs déviations influencent en effet directement le cours des événements. Modulant ainsi la physionomie de nombreuses séquences ou micro-séquences, elles se révèlent indispensables à la suite de l'histoire. Une

⁵² Voir *Le Moine sacristain*, v. 335 ; *Boivin de Provins*, v. 324 et v. 335 ; *La Dame qui fit trois fois le tour de l'Église*, v. 84 ; *La Mal(l)le Honte*, v. 45 et v. 100 ; etc.

⁵³ Voir *Le Moine sacristain*, v. 736.

⁵⁴ Selon que l'on interprétera les personnages des fabliaux comme des « types » ou des « êtres réalistes », ce sur quoi la critique est loin de s'accorder (Brusegan, 1984).

⁵⁵ Il serait en effet aventureux d'avancer qu'ils utilisent « des structures véritablement orales » (Luzzati et Luzzati, 1987, p. 15).

⁵⁶ Tzvetan Todorov distinguait utilement deux types de parole : la « parole-action », performative, permet la progression du récit ; la « parole-récit », constative, se limite au plaisir de raconter (Todorov, 1971, p. 21-32).

⁵⁷ Cette catégorie est empruntée à Corinne Denoyelle qui reprend le terme *catalyse* traditionnellement associé à Roland Barthes pour désigner les « fonctions » qui consistent en « une foule de menus incidents » (Barthes, 1966, p. 9). Corinne Denoyelle appelle « dialogue catalyseur » tout dialogue « modifi[ant] une situation par l'action de l'un des agents sur l'autre » (Denoyelle, 2010a).

séquence narrative est constituée de cinq macro-propositions interdépendantes : la Situation initiale ; la Complication ; l'Action ; la Résolution ; la Situation finale. Nous nous intéresserons dans un premier temps à la Complication afin d'observer comment certains péchés peuvent, à l'échelle macro-structurale, déclencher l'Action et, ce faisant, nouer l'intrigue ou, à l'échelle microstructurale, introduire une nouvelle dynamique narrative. Nous nous attacherons ensuite aux péchés qui, en constituant des propositions actionnelles déterminantes, œuvrent directement à la Résolution.

Les mauvais conseils (dans *Brunain*⁵⁸), la calomnie (dans *Le Testament de l'âne*⁵⁹), la vantardise (surtout lorsqu'elle est adressée à la mauvaise personne, comme dans *Gombert*⁶⁰) ou encore le mensonge (dans *Les Trois Aveugles*⁶¹ et dans *Boivin de Provins*⁶²) sont susceptibles d'agir comme de véritables forces perturbatrices orientant ou réorientant la dynamique de l'histoire. L'exemple le plus original se rencontre avec la malédiction (ou la pseudo-malédiction) dans *La Mal(l)e Honte*. Dans ce fabliau, la mort d'un personnage nommé « Honte » et la tâche qu'il confie à son ami (remettre la moitié de sa fortune au roi) lancent l'action⁶³. Néanmoins, le véritable nœud s'élabore quand le vilain essuie le premier refus du souverain. Or ce refus est motivé par un quiproquo que seul rend possible la syntaxe médiévale et son cas régime absolu utilisé pour marquer la possession. Commentant son geste (qui consiste à remettre au prestigieux destinataire le coffre et son contenu), le héros réalise un acte de langage assertif : « "Je vous apert la male Honte ; /La male Honte recevez" », affirme-il aux vers 32-33. Mais cet acte de langage (dont l'importance est ironiquement soulignée par l'usage du chiasme) obtient un effet perlocutoire inattendu (du moins, du point de vue du *rusticus*) : il provoque la colère du roi qui « s'aïre » (v. 39) et ordonne l'exclusion brutale de l'importun⁶⁴ (conséquence de l'effet perlocutoire). On goûte donc ici un écart interprétatif comique : l'équivoque repose sur la polysémie de *male honte*⁶⁵ qui, pour le paysan, dénote un objet du monde (un coffre rempli d'argent) mais qui, pour son interlocuteur, a la valeur d'une malédiction. *Male honte* constitue en effet une locution très commune pour appeler au malheur de l'autre⁶⁶ : on la retrouve dans

⁵⁸ *Brunain, la vache du prêtre*, v. 6-9 et v. 10-16.

⁵⁹ *Le Testament de l'âne*, v. 77-79.

⁶⁰ *Gombert et les deux clercs*, v. 152-157.

⁶¹ *Les Trois Aveugles*, v. 40-41.

⁶² *Boivin de Provins*, v. 30-43.

⁶³ L'on observe en effet que le passage de l'imparfait aux temps du parfait s'effectue entre le vers 5 et le vers 7 : « riche hom estoit a grant force. /La mort qui toute rien esforce /Le prist un jour a son chatel ».

⁶⁴ *Mal(l)e Honte*, v. 46-50.

⁶⁵ Selon les trois types d'équivoque possibles dans le corpus des fabliaux (Roy J. Percy, 2007, p. 36-39).

⁶⁶ Guillaume Peyraut retient comme définition de la malédiction celle de « souhaiter le mal » (Peraldo, 2019, p. 239). Cette définition connaîtra un large succès. La reprendront volontiers Vincent de Beauvais ou le Pseudo-Bonaventure.

cet emploi dans *Le Boucher d'Abbeville* au vers 45 (« Que male honte vous aviegne »), dans d'autres fabliaux qui ne sont pas au programme (comme *La Demoiselle qui songeait*, *Connebert*, etc.) ou même aux vers 204-205 de notre texte. Aux vers 32-33, 78-82, 121-122 et 126-131 toutefois, le contexte n'est ni invocatif, ni subjonctif ni optatif (Zimmermann, 1995, p. 38) ; pourtant, le souverain reçoit bien l'énoncé produit comme une malédiction, ce qu'atteste la présence d'un vocable métadiscursif au vers 86, quand il accuse son partenaire langagier de le *maudire*.

Ce fabliau ne permet pas seulement d'observer le rôle joué par une entorse langagière dans la causalité du récit, mais aussi d'observer comment un texte de fiction permet de « penser sans concepts » (Goyet, 2006) deux conceptions différentes du langage, s'invitant ainsi avec humour dans les débats savants contemporains⁶⁷. *Mal(le) Honte* relance en effet la discussion sur la façon d'envisager le langage, à savoir : la parole énoncée doit-elle être envisagée du côté de sa production ou bien, selon une perspective plus sociale que morale, du côté de sa réception ? Savoureux, le quiproquo confronte en effet l'intention mentale (ou « intérieure ») du locuteur (qui informe le roi du présent qui lui est fait) et l'interprétation « extérieure », c'est-à-dire celle que le récepteur associe conventionnellement à la parole énoncée (Rosier-Catach, 2004, p. 296 sq.). L'intrigue se nouant autour de la (mauvaise) réception de la parole du vilain, le texte met l'accent, dans un premier temps du moins, sur « la relation entre ce qui est proféré et ce qui est reçu » (Rosier-Catach, 2004, p. 296). De cette façon, il nous invite à réfléchir au fonctionnement du langage dans une communauté d'hommes qui partagent des « règles de discours, règles de production et d'interprétation des énoncés eux-mêmes, règles de comportements linguistiques » (Rosier-Catach, 2004, p. 298).

Doué d'une opérativité presque « magique » (si l'on pense à l'ultime malédiction prononcée par le protagoniste aux vers 204-205 qui finira bien par infliger au roi la « honte⁶⁸ » tant redoutée⁶⁹), la malédiction se présente donc bien comme un péché apte à transformer les états, initiaux comme finaux. Le mensonge en constitue un autre. Qu'il soit ou non étayé par des signes extralinguistiques (un geste, un accessoire, etc.), il revêt en effet moins souvent la valeur d'une proposition actionnelle à même d'initier la Perturbation que de nous introduire aux portes de la Résolution. La dimension opératoire des mensonges dans le dénouement de bien des séquences ou micro-séquences⁷⁰ peut être saisie à travers l'effet perlocutoire

⁶⁷ On notera que, dans les sphères savantes et normatives, ces débats se cristallisent avant tout autour du serment.

⁶⁸ Voir *La Mal(le) Honte*, v. 213-216.

⁶⁹ Au vers 215, le narrateur, en désarticulant *honte* de *male* qu'il actualise en contexte négatif comme un substantif (« Sanz la male ot il [li rois] trop honte »), remotive malicieusement la locution *avoir male honte*.

⁷⁰ Le cas est remarquable dans *Boivin de Provins* (v. 101 et sq., v. 104 et sq., v. 127 et sq., v. 128 et sq.), dans *Les Perdrix* (v. 96 et sq.), dans *Les Trois Aveugles* (v. 206 et sq. et v. 240 et sq.) ou dans *La Dame qui fist trois fois le tour de l'église* (v. 138 et sq.).

que ceux-ci produisent et la (ou les) conséquence(s) de cet effet. Le locuteur prône un fait (le plus souvent faux, mais parfois vrai) en vue de tromper l'allocutaire – l'enjeu étant de transformer l'état mental de ce dernier, de modifier ses opinions, ses croyances ou ses sentiments (Rosier-Catach, 2014, p. 520), y compris lorsque (ou justement parce que) le but illocutoire affiché semble pour le locuteur de s'obliger à dire la vérité. Plusieurs modalisateurs rendent compte de l'effet illocutoire qu'un énoncé controuvé produit chez l'allocutaire : ainsi des verbes *cuidier*⁷¹ et *penser*⁷². La finalité d'une grande partie des mensonges n'est toutefois pas (ou pas seulement) d'ordre cognitif mais pratique : il s'agit en effet moins de *faire croire* que de *faire faire* ou, plutôt, de *faire croire* pour *faire faire*, c'est-à-dire d'inciter indirectement l'allocutaire à agir d'un le sens escompté par le locuteur. Tel semble être l'enjeu réel de ce péché qui relève d'une « stratégie interactionnelle ayant pour fin la manipulation du comportement de l'autre » (Vernant, 1997, p. 71). Pour parvenir à ses fins, il est néanmoins parfois nécessaire que le protagoniste seconde son acte assertif (où les mots, volontairement, ne s'ajustent pas au réel) par un acte directif (Denoyelle, 1998). Cette capacité d'action propre au mensonge (et, par extension, au faux serment assertoire) permet de dénouer bon nombre de séquences ou de micro-séquences dans nos contes. Si l'on embrasse les catégories médiévales et que l'on suit la tripartition lombarde (Lombard, éd. Ad Claras Aquas, 1981, p. 213 sq.), l'écrasante majorité de la catégorie du mensonge « officieux [*officiosum*] » visant une utilité pour soi⁷³ (se débarrasser d'un mari importun⁷⁴ ; prouver son innocence⁷⁵ ; s'extraire d'une situation embarrassante⁷⁶) sont en effet efficaces. Il en va de même des mensonges « pernicieux [*perniciosum*] » à travers lesquels le locuteur cherche à nuire par vengeance⁷⁷ ou pour la prouesse (dans *Boivin*⁷⁸). Même le seul mensonge « joyeux [*iocosum*] » que nous rencontrons dans le corpus (celui-ci est énoncé pour plaire et non pour tromper) a quelque pouvoir : prononcé à la fin du *Testament de l'âne*, il permet en effet au prêtre coupable de sacrilège « local » de signaler un arrangement financier à l'avantage de l'évêque, qui n'est pas dupe.



⁷¹ Voir *Le Paysan de Bailleul*, v. 65 ; *Haimet et Barat*, v. 303 ; *Les Trois aveugles*, v. 44 et v. 272.

⁷² Voir *Le Prêtre au lardier*, v. 41 ; *Le Boucher d'Abbeville*, v. 37.

⁷³ Et non pour le prochain, comme on le trouve pourtant chez Pierre Lombard.

⁷⁴ Voir *Le Paysan de Bailleul*, v. 30-31, v. 34-41, v. 46-49, etc.

⁷⁵ Voir *La Dame qui fit trois fois le tour de l'église*, v. 138-155.

⁷⁶ Voir *Estourmi*, v. 318-324, v. 366-369, v. 366-369, etc. ou *Les Perdrix*, v. 58-59 et v. 96-99.

⁷⁷ Voir *Le Prêtre au lardier*, v. 70-71, v. 78, v. 96-104, v. 111-112, etc.

⁷⁸ Voir *Boivin de Provins*, v. 30-83.

Par le nombre et la diversité des entorses langagières qu'ils représentent dans leurs dialogues, les fabliaux, à l'instar des discours cléricaux, donnent le sentiment qu'à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e siècle, les péchés de la langue sont partout, et dans toutes les bouches. Leur représentation est toutefois loin d'être homogène. Les péchés ayant trait au (mauvais) rire sont minoritaires, ce qui peut d'ailleurs paraître étonnant dans ce corpus de la veine comique. Prolifèrent en revanche les fautes contre la vérité (en particulier le mensonge et le parjure) ou les cas de violence verbale (notamment l'injure et la malédiction). Toutefois, la faible représentation de certaines fautes n'empêche pas ces dernières d'assumer des fonctions parfois essentielles, notamment sur le plan narratif (pensons à la vantardise, au mauvais conseil ou à la calomnie qui agissent à l'occasion comme de véritables forces perturbatrices). L'opérativité des péchés est loin d'être toujours égale. Certains d'entre eux visant à *faire faire* sont plus efficaces que d'autres : pour dénouer une situation, le mensonge se montrera ainsi davantage opératoire que la menace, qui peut être définie comme l'expression verbale d'un projet de nuire à autrui⁷⁹ – l'enjeu étant alors d'instaurer un nouvel état de chose (Weill, 1991, p. 235). Or non seulement la menace se présente rarement comme efficace, mais en outre elle demeure fort rare à l'échelle du corpus : pour obtenir ce qu'ils veulent, les personnages (et, partant, les auteurs) sont davantage intéressés par la parole détournée, fallacieuse que par cet acte de langage explicitement directif. La raison n'est sûrement pas tant idéologique qu'esthétique : l'intérêt du récit, sa saveur, de fait, le suspense créé à l'origine des différentes intrigues reposent autant sur la question du « quoi » (le personnage échouera-t-il ou réussira-t-il dans son entreprise ?) que sur celle du « comment », des modalités mises en œuvre par le héros pour parvenir à ses fins et, par là-même, pour accomplir son programme narratif. Le public se délectera ainsi davantage des séquences langagières actionnelles qui, reposant sur la manipulation des signes, nourrissent la curiosité que n'aurait manqué d'étouffer la mise en place d'un principe résolutif exclusivement fondé sur des actes de langage trop directifs et transparents. Articuler ainsi la description des structures textuelles avec l'interprétation de leurs fonctions discursives nous amène *in fine* à considérer la parole *du* texte, et non plus à la seule parole dans le texte.

⁷⁹ L'enjeu étant de notifier sa colère ou son ressentiment (*Le Boucher d'Abbeville*, v. 380-381 et v. 388-389), ou de notifier sa volonté d'intimider l'interlocuteur pour obtenir de lui satisfaction (*Le Prêtre au lardier*, v. 133-135 ; *Le Boucher d'Abbeville*, v. 380-381 ; *Les Trois Aveugles*, v. 160-163). Dans *Le Prêtre au lardier*, *Le Boucher d'Abbeville* et *Les Trois Aveugles*, les modalités linguistiques de la menace sont identiques : le locuteur, pour fournir une information (sur ce qu'il va effectuer), mobilise un verbe d'action conjugué au futur qui dénote la violence et le dommage : *battre* (dans *Les Trois Aveugles*, v. 160), *despecier* (dans *Le Prêtre au lardier*, v. 135), *comparer* (dans *Le Boucher d'Abbeville*, v. 381), *vendre* (dans *Le Boucher d'Abbeville*, v. 388). *Comparer* et *vendre*, qui appartiennent initialement au vocabulaire du marché, sont au nombre des procédés de formulation indirecte utilisés par le locuteur pour décrire de manière dérivée les actes qu'il prétend effectuer.

Si l'on s'attache à la parole du texte, l'on observera que le discours que les fabliaux, indirectement, tiennent sur le langage et l'éthique communicationnelle s'avère profondément transgressif. Les représentations qu'ils offrent globalement du langage et l'éthique communicationnelle qu'ils mettent en scène se coulent en effet difficilement dans le système idéologique construit et défendu par l'Église. Alors que cette dernière prône l'utilisation d'une parole vertueuse, nos textes multiplient les occurrences peccamineuses et, par la voie narrative, présentent l'absence de coopération comme le « gisement fondamental de paroles opératoires » (Andrieu, 2014, p. 80) capables d'influer sur le cours des événements et de garantir les succès de leurs héros. Volontairement ou non⁸⁰, par simple jeu ou dans un esprit contestataire, sur le mode de l'écart et du renversement, ils valorisent donc, en marge de la littérature normative, les entorses verbales.

TABLEAU N°1 : Fréquence du discours direct et des péchés de la langue rapportés au discours direct

Textes	Nombre de vers au DD	Pourcentage de vers au DD par rapport au nombre total de vers	Nombre de vers au DD contenant un péché de la langue (ou comprenant des paroles prises comme un péché ⁸¹)	Pourcentage de vers contenant un péché de la langue par rapport au nombre total de vers au DD
<i>Le Paysan de Bailleul</i>	31/116	26,72%	25/31	80,65%
<i>Gombert et les deux clercs</i>	49/192	25,52%	23/49	46,94%
<i>Brunain, la vache du prêtre</i>	25/72	34,72%	8/25	32%
<i>Haimet et Barat</i>	219/518	42,28%	24/219	10,96%
<i>Le Prêtre au lardier</i>	60/176	34,09%	30/60	50%
<i>Le Boucher d'Abbeville</i>	358/590	60,68%	103/358	28,77%
<i>Le Prêtre et Le Loup</i>	2/28	7,14%	0/2	0%
<i>Estula</i>	32/138	23,19%	6/32	18,75%
<i>Les Perdrix</i>	69/156	44,23%	21/69	30,43%
<i>La Mal(l)e Honte</i>	114/216	52,78%	31/114	27,19%
<i>Le Prêtre crucifié</i>	15/100	15%	10/15	66,67%
<i>Le Prêtre teint</i>	118/446	26,46%	14/118	11,86%
<i>Le Moine sacristain</i>	342/816	41,91%	53/342	15,50%
<i>Boivin de Provins</i>	204/380	53,68%	144/204	70,59%
<i>Estourmi</i>	225/630	35,71%	58/225	25,78%
<i>Les Tresses</i>	138/434	31,80%	52/138	37,68%
<i>Les Trois Aveugles</i>	169/334	50,60%	42/169	24,85%

⁸⁰ On ne saurait en effet affirmer que les auteurs des fabliaux ont conscience de représenter systématiquement des péchés. Le cas des serments *legiers* l'atteste : leur fréquence dans d'autres corpus littéraires de la même période, et qui ne présentent aucune irrévérence manifeste, prouve que l'utilisation à tout-va des formules en *par* (et leur équivalent) n'est probablement pas perçue comme un cas de parjure.

TABLEAU N°2 : Typologie et fréquence du mensonge

Textes	Mensonge			Simulation assortie de paroles	Erreur
	Dire le faux avec l'intention de tromper	Dire le vrai avec l'intention de tromper	Mêler propositions vraies et fausses		
<i>Le Paysan de Bailleul</i>	v. 30-31 ; v. 34-41 ; v. 46-49 ; v. 60-63 ; v. 100-105 (intention de tromper : v. 26-28 ; v. 52-53).	- v. 35			
<i>Gombert et les deux clercs</i>	v. 59-69	v. 68-69			
<i>Brunain</i>	v. 30 (intention de tromper : v. 32)				
<i>Haimet et Barat</i>	v. 258-265 ; v. 300-302 ; v. 356-359			v. 61 (simulation) -68 (mensonges)	
<i>Le Prêtre au lardier</i>	v. 38 ; v. 70-71 et v. 78 (intention de tromper : v. 69-70)			v. 96-104 et v. 111-112	
<i>Le Boucher d'Abbeville</i>	v. 144-145 ; v. 168-169		v. 125-135		
<i>Les Perdrix</i>	v. 58-59 (intention de tromper : v. 30-35)	v. 96-99			
<i>Le Prêtre crucifié</i>	v. 10-13 ; v. 64-67 ; v. 78-79				
<i>Le Prêtre teint</i>	v. 260-261 (intention de tromper : v. 244-252) ; v. 268-271 (intention de tromper : v. 288-293) ; v. 342-343 (intention de tromper : v. 304-305)				
<i>Le Moine sacristain</i>	v. 259-261 ; v. 324-326 ; v. 773				
<i>Boivin de Provins</i>	v. 30-83 ; v. 101-103 ; v. 104-122 ; v. 127 ; v. 128-129 ; v. 132 ; v. 141 ; v. 142-143 ; v. 150-151 ; v. 157 ; v. 156-159 ; v. 190-192 ; v. 194-197 ; v. 247 ; v. 248 ; v. 253-257 (intention de tromper : v. 258-259) ; v. 293	v. 162-163 ; v. 226-228		v. 198-203 ; v. 284-287	
<i>Estourmi</i>	v. 88-91 ; v. 102-103 ; v. 118-125 ; v. 136-138 (intention de tromper : v. 137) ; v. 318-324 ; v. 366-369 ;				
<i>Les Tresses</i>	v. 355-372	v. 346-348		v. 286-288	
<i>Les Trois Aveugles</i>	v. 40-41 (intention de tromper : v. 38-39) ; v. 206-207 (intention de tromper : v. 193-195)		v. 240-249		v. 81-87 ; v. 140-141 ; v. 149-152 ; v. 183-185 ; v. 284 ; v. 288-289 ; v. 306
<i>La Dame qui fit trois fois le tour de l'église</i>	v. 97-98 (?) ; v. 138-155				v. 97-98 (?)
<i>Le Testament de l'âne</i>	v. 156-157 (mensonge « plaisant »)				

TABLEAU N°3 : Typologie et fréquence du parjure

Textes	Faux serment		Serment sans discernement	Serment contre la justice
	Assertoire	Promissoire		
<i>Le Prêtre au lardier</i>	v. 98-99		v. 150-151	v. 124-126
<i>Le Boucher d'Abbeville</i>		v. 217-218	v. 46 ; v. 90 ; v. 148-150 ; v. 212-213 ; v. 226-228 ; v. 257-260 ; v. 266-267 ; v. 289-291 ; v. 386-387 ; v. 397-398 ; v. 435-437 ; v. 438 ; v. 446-447 ; v. 459-460 ; v. 463-465 ; v. 540-541 ; v. 551-552 ; v. 558-569 ; v. 572-573	v. 64-65
<i>Le Prêtre et Le Loup</i>				v. 19-18
<i>Estula</i>	v. 56-57 ; v. 58		v. 66-69	
<i>Les Perdrix</i>	v. 94-95 ; v. 110-111 ; v. 135-144			
<i>La Mal(l)e Honte</i>			v. 35-36 ; v. 45 ; v. 100-104	
<i>Le Prêtre teint</i>			v. 378	v. 183-185
<i>Le Moine sacristain</i>	v. 640-642		v. 266-268 ; v. 335-337 ; v. 486-489 ; v. 556 ; v. 572-573 ; v. 584-585 ; v. 587-588 ; v. 627-628 ; v. 639 ; v. 714 ; v. 716-717 ; v. 736-739 ; v. 762-765	
<i>Boivin de Provins</i>	v. 29	v. 160-161	v. 307-308 ; v. 324 ; v. 335	
<i>Estourmi</i>			v. 296 ; v. 378 ; v. 386-387 ; v. 408-411 ; v. 444-445 ; v. 452 ; v. 454-455 ; v. 480 ; v. 496 ; v. 584-585	v. 188-190
<i>Les Tresses</i>	v. 114-115 ; v. 302-305 ; v. 349-351		v. 120-121 ; v. 142-144 ; v. 150-151 ; v. 300-301	
<i>Les Trois Aveugles</i>			v. 202-203 ; v. 252-253	
<i>La Dame qui fit trois fois le tour de l'église</i>				v. 84-85
<i>Le Testament de l'âne</i>			v. 102-105	

TABLEAU N°4 : Typologie et fréquence de l'injure

Textes	Lexique de la sexualité débauchée	Lexique des aspects négatifs de la vie corporelle	Lexique du mépris social	Lexique de la trahison	Lexique de la déviance religieuse	Lexique de la déficience mentale
<i>Le Paysan de Bailleul</i>	« filz a putain ors » (v. 97)	« filz a putain ors » (v. 97)				
<i>Gombert et les deux clercs</i>		« Chetis » (v. 142)				« tu ne vaus une tarte » (v. 143)
<i>Haimet et Barat</i>			« larron prouvé » (v. 230)			
<i>Le Boucher d'Abbeville</i>	« Pautoniers » (v. 94 et v. 366) ; « Pute » (v. 358) ; « ribaude » (v. 358 et v. 452) ; « Pute viex buinarde » (v. 375) ; « Pullente ribaude bastarde » (v. 376) ; « pute » (v. 442) ; « Ribaude larronesse » (v. 450) ; « mauvés ribaus » (v. 519) ; « Filz a putain » (v. 521)	« Pute viex buinarde » (v. 375) ; « Pullente ribaude bastarde » (v. 376) ; « Chetiz » (v. 454)	« vilains homs » (v. 74) ; « vilains » (v. 94) ; « pooilleuse » (v. 358) ; « Ribaude larronesse » (v. 450) ; « vilain rubestes » (v. 521)	« desloiaus » (v. 466)	« fole mauvaise » (v. 492) ; « mauvés ribaus » (v. 519)	« fols chapelains » (v. 93) ; « nice » (v. 366) ; « Pute viex buinarde » (v. 375) ; « fole mauvaise » (v. 492)
<i>La Mal(l)e Honte</i>					« deable » (v. 132)	
<i>Boivin de Provins</i>	« Pute orde vieus » (v. 311) ; « Pute vielle » (v. 316) ; « Pute » (v. 324 et v. 335)	« Pute orde vieus » (v. 311) ; « Pute vielle » (v. 316)	« vilain » (v. 292)		« mauvese gent » (v. 170)	
<i>Estourmi</i>				« trahitres parjurs » (v. 534)		
<i>Les Tresses</i>	« lecheor » (v. 146 et v. 293)					
<i>Les Trois Aveugles</i>			« truant » (v. 161)			
<i>La Dame qui fit trois fois le tour de l'église</i>	« viex pute prove » (v. 121)	« dame orde » (v. 121) ; « viex pute prove » (v. 121)				
<i>Le Testament de l'âne</i>				« faus desleaux » (v. 95)	« Deu anemis » (v. 95)	

TABLEAU N°5 : Typologie et fréquence du juron blasphématoire

Textes	Référence à la matérialité de Dieu		Référence à la matérialité des saints ou de la Vierge (blasphèmes « médiats »)
	Euphémisée	Non euphémisée	
<i>Gombert et les deux clercs</i>	« Par le cuer Dieu » (v. 152)		
<i>Haimet et Barat</i>		« Par le cuer beu » (v. 89)	
<i>Le Boucher d'Abbeville</i>	« En non Dieu » (v. 349) ; « Par la passion Dieu »		
<i>Estourmi</i>	« Por/par le cul Dieu » (v. 317 ; v. 329 ; v. 523) ; « en a juré le poïstron » (v. 460) ; « par le cuer Dieu » (v. 468)		« Por le cul sainte Marie » (v. 488) ; « jure le cors saint Richier /... » (v. 508-509)
<i>Les Trois Aveugles</i>		« Par le cuer bieu » (v. 158)	
<i>La Dame qui fit trois fois le tour de l'église</i>	« por le sanc et por le foie, /Por la froissure et por la teste » (v. 126-127)		

TABLEAU N°6 : Typologie et fréquence de la malédiction

Textes	Malédictions	Auto-malédictions conditionnelles	Propos reçus comme des malédictions
<i>Gombert et les deux clercs</i>	v. 158-159		
<i>Le Boucher d'Abbeville</i>	v. v. 92 ; v. 152 ; v. 344 ; v. 370-371 ; v. 442 ; v. 445 ; v. 518		
<i>La Mal(l)ie Honte</i>	v. 40-42 ; v. 64-65 (DI) ; v. 204-205		v. 32-33 ; v. 78-82 ; v. 121-122 ; v. 126-131
<i>Le Prêtre teint</i>	v. 52 ; v. 168-169		
<i>Le Moine sacristain</i>	v. 210 ; v. 438-439 ; v. 509-512	v. 502-503	
<i>Boivin de Provins</i>	v. 46-47		
<i>Estourmi</i>	v. 46-47	v. 378-379	
<i>Les Tresses</i>	v. 180-182		
<i>Les Trois Aveugles</i>		v. 31-32	
<i>La Dame qui fit trois fois le tour de l'église</i>	v. 122		
<i>Le Testament de l'âne</i>	v. 80-83		

TABLEAU N°7 : Typologie et fréquence de l'obscénité (d'après la catégorisation de Raoul Ardent, *Speculum universale*, XIII, f° 164ra/b)

Textes	Turpitude « naturelle [<i>est naturalis</i>] »			Turpitude « contre nature [<i>contra naturam</i>] »		
	Coût entre hommes et femmes	Déjection	Menstrues	Coût des « Sodomites »	Inceste	Coût avec des animaux
<i>Gombert et les deux clercs</i>	<i>Foutre</i> (v. 152) ; <i>Afeurer son tonel</i> (v. 155)					
<i>Le Boucher d'Abbeville</i>	<i>Foutre</i> (v. 496)					
<i>Le prêtre au lardier</i>	<i>Fourbir l'anel</i> (v. 13)					

TABLEAU N°8 : Fréquence de la flatterie, de la vantardise, du mauvais conseil, de la calomnie, de la menace et de la dérision.

Textes	Flatteries ou « indicateurs de respect » amorçant une tentative de persuasion ou initiant une demande*	Vantardises	Mauvais conseils volontaires (intention de tromper ou de nuire) / involontaires*	Calomnies (dénoncations publiques d'une faute avec l'intention de nuire)	Menaces	Dérisions
<i>Le Paysan de Bailleul</i>						
<i>Gombert et les deux clercs</i>		v. 152-157				
<i>Brunain</i>			v. 6-9 ; v. 10-16*			
<i>Haimet et Barat</i>	v. 44-45	v. 30-33 ; v. 42-43				v. 81
<i>Le Prêtre au lardier</i>					v. 133-135	v. 141-143
<i>Le Boucher d'Abbeville</i>	v. 180* ; v. 204*		v. 206-209* ; v. 282-285*		v. 380-381 ; v. 388-389	v. 378-379
<i>Le Prêtre et le Loup</i>						
<i>Estula</i>						
<i>Les Perdrix</i>			v. 72-74			
<i>La Mal(l)ie Honte</i>						
<i>Le Prêtre crucifié</i>			v. 34-37*			
<i>Le Prêtre teint</i>				v. 208-210		
<i>Le Moine sacristain</i>			v. 157-160*			
<i>Boivin de Provins</i>	v. 125* ; v. 148* ; v. 190* ; v. 194* ; v. 226* ; v. 240*					
<i>Estourmi</i>	v. 118* ; v. 318* ; v. 365* ; v. 440*		v. 72-75*			
<i>Les Tresses</i>	v. 114* ; v. 300*		v. 118-119			
<i>Les Trois Aveugles</i>					v. 160-163	
<i>La dame qui fit trois fois le tour de l'église</i>						
<i>Le Testament de l'âne</i>			v. 71-75	v. 77-79		

BIBLIOGRAPHIE

Adam Jean-Michel, *Le Récit* (1984), Paris, PUF, 1994.

André-Larochebouvy Danielle, *Introduction à l'analyse sémio-linguistique de la conversation*, Paris, CRÉDIF, 1984.

Andrieu Éléonore, « Quand les rhinocéros prennent la parole. Le *gab* et la question de la parole efficace dans *Le Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople* », dans Nicole Bériou, Jean-Patrice Boudet et Irène Rosier-Catach (dir.), *Le Pouvoir des mots au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, coll. « Bibliothèque d'histoire culturelle du Moyen Âge », 2014, p. 71-106.

Ardent Raoul, *Speculum universale*, I-VIII, Paris, B.N., lat. 3229. *Speculum universale*, IX-XIV, Paris, B.N., lat. 3240.

Aston Guy, « Comprehending value : Aspects of the structure of argumentative discourse », *Studi Italiani di Linguistica Teorica ed Applicata Bologna*, n^o6/3, 1977, p. 465-509.

Augustin, *Enchiridion ad Laurentium, de fide et spe et caritate*, éd. Ernest Evans, Turnhout, Brepols, 1969, p. 49-144.

Barthes Roland, « Introduction à l'analyse structurale des récits », *Communications*, n^o8, *Recherches sémiologiques : l'analyse structurale du récit*, 1966, p. 1-27.

Bohler Danielle, « Civilités langagières : le *bon taire* ou le *parler hastif*. Brèves réflexions sur la fonction sociale et symbolique du langage », dans Alois Hahn, Gert Melville et Werner Röcke (dir.), *Norm und Krise von Kommunikation. Inszenierungen literarischer und sozialer Interaktion im Mittelalter. Für Peter Moos*, Berlin, Lit, coll. « Geschichte: Forschung und Wissenschaft », 2006, p. 115-133.

Brusegan Rosanna, « Le personnage comme paradigme de traits dans les fabliaux », dans Gabriel Bianciotto et Michel Salvat (dir.), *Épopée, fable, fabliau. Actes du IV^e colloque de la Société internationale renardienne, Évreux, 7-11 septembre 1981*, Paris, PUF (Publications de l'Université de Rouen, 83; Cahiers d'études médiévales, 2/3), 1984, p. 157-167.

Casagrande Carla et Vecchio Silvana, *Les Péchés de la langue. Discipline et éthique dans la culture médiévale [I peccati della lingua. Discipline ed etica della parola nella cultura medievale]* (1987), trad. Philippe Baillet, préface de Jacques Le Goff, Paris, Cerf, coll. « Histoire », 1991.

Cobby Anne, « "Chains de pute coroie, fel et deputaires". Les injures dans les fabliaux », dans Olivier Collet, Fanny Maillet et Richard Trachsler (dir.), *L'Étude des fabliaux après le Nouveau recueil complet des fabliaux*, Paris, Classique Garnier, 2014, p. 119-139.

Corbellari Alain, « L'humour verbal dans les fabliaux », *Reinardus*, n^o17, 2004, p. 61-71.

Denoyelle Corinne, « La fonction dramatique du dialogue dans les romans médiévaux », *Cahiers de Narratologie*, n^o19, en ligne, 2010a : <http://journals.openedition.org/narratologie/6219>, consulté le 28 décembre 2023. DOI : <https://doi.org/10.4000/narratologie.6219>.

Denoyelle Corinne, *Poétique du dialogue médiéval*, Rennes, PUR, coll. « Interférences », 2010b.

Denoyelle Corinne, « Le discours de la ruse dans les fabliaux. Approche pragmatique et argumentative », *Poétique*, n°115, 1998, p. 327-350.

Fabliaux du Moyen Âge. Présentation, traduction inédite, notes, bibliographie, chronologie et index par Jean Dufournet, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1998.

Foehr-Janssens Yasmina, « La discorde du langage amoureux. Paroles d'amour, paroles de femme dans les lais et les fabliaux (XII^e-XIII^e siècles) », dans Chantal Liaroutzos et Anne Paupert (dir.), *La Discorde des deux langages. Représentations des discours masculins et féminins, du Moyen Âge à l'Âge classique*, *Textuel*, n°49, 2006, p. 125-141.

Goffman Erwin, *Les Rites d'interaction [Interaction ritual]* (1959), trad. Alain Kihm, Paris, Minuit, 1974.

Gordon Sarah, « Laughing in and laughing at the Old French fabliau », dans Albrecht Classen (dir.), *Laughter in the Middle Ages and Early Modern Times: Epistemology of a Fundamental Human Behavior, Its Meaning, and Consequences*, Berlin, de Gruyter, 2010, p. 481-497.

Goyet Florence, *Penser sans concepts. Fonction de l'épopée guerrière*. Iliade, Chanson de Roland, Hôgen et Heiji monogatari, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque de littérature générale et comparée », 2006.

Grice Herbert Paul, « Logic and conversation », *Studies in the Way of Words*, Cambridge/Londres, Harvard University Press, 1991, p. 22-40.

Henry Albert, *Le « Jeu de saint Nicolas » de Jehan Bodel*. Introduction, édition, traduction, notes, glossaire complet, tables par Albert Henry 1965, Bruxelles, PU Bruxelles ; Paris, PUF, coll. « Université libre de Bruxelles. Travaux de la Faculté de philosophie et lettres », 3^e éd., Bruxelles, Académie royale de Belgique, coll. « Mémoires de la Classe des lettres. Collection in-8, 65:2 », 1981.

Iung Nicolas, « Serment », dans *Dictionnaire de théologie catholique, contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire*, commencé sous la dir. de A. Vacant et E. Mangenot, continué sous la dir. de É. Amann, Paris, Letouzey et Ané, 1902-1950, 15 tomes (Tables générales, t. XVI (en 3 vol.), 1951-1972), 1941, t. XIV², p. 1940-1956.

Kamin Maxime, « Portrait du joueur blasphémateur dans la poésie française et latine du Moyen Âge (XII^e-XIII^e siècles) », dans Valentine Eugène et Ella Le Peltier-Foschia (dir.), *Le Blasphème, Questes*, n°51, à paraître.

La « Somme le roi » par frère Laurent, éd. Édith Brayer et Anne-Françoise Leurquin-Labie, Paris, Société des anciens textes français, 2008.

Lagorgette Dominique, « Jurons et blasphèmes dans quelques textes des xiv^e et xv^e siècles : représentations de l'oralité et transgression », *Linx. Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre*, n°73, en ligne, 2016 : <https://journals.openedition.org/linx/1640>, consulté le 15 novembre 2023. DOI : [10.3917/tl.081.0145](https://doi.org/10.3917/tl.081.0145).

Le Goff Jacques et Schmitt Jean-Claude, « Au xiii^e siècle : une parole nouvelle », dans Jean Delumeau (dir.), *Histoire vécue du peuple chrétien*, Toulouse, Privat, 2 vol., vol. 1, 1979, p. 257-279.

Lombard Pierre, *Sententiae in IV libris distinctae. 2 (Liber III-IV)*, Grottaferrata, Editiones Collegii S. Bonaventurae Ad Claras Aquas, coll. « Spicilegium Bonaventurianum », 1981.

Lombard Pierre, *Les Quatre Livres des Sentences. Troisième livre*, trad. Marc Ozilou, Paris, Le Cerf, coll. « Sagesses chrétiennes », 2014.

Longère Jacques, *Œuvres oratoires des maîtres parisiens au XII^e siècle*, Paris, Études augustiniennes, 2 vol., vol 1, 1975.

Lorcin Marie-Thérèse, « Jeux de mains, jeux de vilains. Le geste et la parole dans les fabliaux », *Le Geste et Les Gestes au Moyen Âge. Colloque du CUER-MA (Aix-en-Provence, 27 février-1^{er} mars 1997)*, Aix, PU Provence, coll. « Senefiance », 1998, p. 369-382.

Luzzati Daniel et Luzzati Françoise, « Oral et familier : le style oralisé », *L'Information Grammaticale*, n°34, 1987, p. 15-21.

Pearcy Roy J., *Logic and Humour in the Fabliaux. An Essay in applied Narratology*, Cambridge, Brewer, 2007.

Peraldo Guglielmo, *I Peccati di lingua*, éd. Gerardi Renzo, Rome, Lateran University Press, coll. « Vivae vocas », 2019.

Rosier Laurence, *Le Discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Bruxelles, Duculot, 1999.

Rosier-Catach Irène, *La Parole efficace. Signe, rituel, sacré*, avant-propos d'Alain De Libera, Paris, Seuil, coll. « Des travaux », 2004.

Rosier-Catach Irène, « Regards croisés sur le pouvoir des mots au Moyen Âge », dans Nicole Bériou, Jean-Patrice Boudet et Irène Rosier-Catach (dir.), *Le Pouvoir des mots au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, coll. « Bibliothèque d'histoire culturelle du Moyen Âge », 2014, p. 511- 585.

Roulet Eddy, « Actes de Langage, interaction en face à face et structure de la conversation », dans Pierre Bange et Abderrazak Bannour (dir.), *Logique, argumentation, conversation. Actes du Colloque de Pragmatique, Fribourg, 1981*, Berne/Francfort, Peter Lang, p. 190-207.

Thouvenin A., « Médisance », dans *Dictionnaire de théologie catholique, contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire*, commencé sous la dir. de A. Vacant et E. Mangenot, continué sous la dir. de E. Amann, Paris, Letouzey et Ané, 1902-1950, 15 tomes (Tables générales, t. XVI (en 3 vol.), 1951-1972), 1928, t. X¹, p. 487-494.

Todorov Tzvetan, « Le récit primitif : l'Odyssee », *Poétique de la prose*, Paris, Seuil, 1971, p. 21-32.

Vecchio Silvana, « Mensonge, simulation, dissimulation. Primauté de l'intention et ambiguïté du langage dans la théologie du bas Moyen Âge », dans Costantino Marmo (dir.), *Vestigia, Imagines, Verba. Semiotics and Logic in Medieval Theological Texts (1150-1450). Acts of the XIth Symposium on medieval logic and semantics, San marino, 24-28 May 1994*, Turnhout, Brepols, 1997, p. 117-132.

Vecchio Silvana, « Segreti e buie. I peccata occulta », *Il segreto, Certosa del Galluzzo*, 2006, p. 41-58.

Vernant Denis, *Du discours à l'action. Études pragmatiques*, Paris, PUF, coll. « Formes sémiotiques », 1997.

Vincent-Cassy Mireille, « Recherches sur le mensonge au Moyen Âge », dans *Actes du 102^e congrès national des sociétés savantes, section histoire et philologie (Limoges, 1977)*, 2 t., t. II, 1979, p. 165-173.

Weill Isabelle, « L'écriture des formules de menace dans *Le Roman de Renart* », *Reinardus*, n^o4, 1991, p. 235-246.

Zimmermann Michel, « Le vocabulaire latin de la malédiction du XI^e au XII^e siècle. Construction d'un discours eschatologique », dans Eric Beaumartin (dir.), *L'Invective au Moyen Âge. France, Espagne, Italie*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, coll. « Atalaya », 1995, p. 37-55.

PLAN

- I – Typologie et fréquence des péchés de la langue dans l'espace du dialogue
- II – Fonctions des entorses langagières

AUTEUR

Valentine Eugène

[Voir ses autres contributions](#)

(EA4349 « Étude et édition de textes médiévaux » et EA4028 « Textes et Cultures »),

eugene.valent@gmail.com